

Les objectifs pédagogiques :

L'objectif de ce module est de permettre aux élus de prendre la mesure et de savoir conduire les changements dans la collectivité à laquelle ils appartiennent sur ses modes de fonctionnement ou sur les modalités d'intervention par rapport aux administrés.

A l'issue du séminaire les élus auront une vue d'ensemble des approches et démarches possibles pour gérer les changements dans leur collectivité, de celles qui sont les plus adaptées à leur contexte et des manières de les mettre en œuvre avec succès.

Le Programme :

Prendre en compte les caractéristiques du changement souhaité :

- Familles de changement.
- Modalités d'analyse des changements.
- Axes d'analyse du contexte.

Connaitre les approches et démarches usuelles de gestion du changement :

- Niveaux de changement.
- Activités de gestion du changement.
- Démarche de choix des activités à développer.

Définir les modalités de gestion du changement adaptées à la collectivité :

- Analyse des changements.
- Prise en compte multilatérale du contexte.
- Choix des activités à développer.

Formateur : Monsieur Denis MEINGAN



Denis Meingan a travaillé pendant plus de 15 ans dans de grandes sociétés de conseil. Il a dirigé des missions sur des domaines différents en mettant en œuvre des approches variées de gestion de projet et de conduite du changement au sein de grands groupes internationaux comme des moyennes entreprises et des collectivités territoriales.

Il réalise fréquemment des séminaires de formation ainsi que des conférences au niveau international et fournit des contributions à de nombreuses revues de management ainsi que pour des ouvrages collectifs. Il est formateur depuis 2008 auprès des élus sur les problématiques de l'accompagnement au changement et de la gestion collaborative des projets ainsi que du travail en groupe.

Les points forts de la formation :

- Transfert d'une expérience et d'une conceptualisation basées sur plus de trente ans de pratique dans la définition et la mise en œuvre de changements organisationnels dans des structures variées nationales et internationales.
- Connaissance pratique des collectivités territoriale acquise par la réalisation de missions de conseil et de formations intra ou inter-entreprises.

Modalités pédagogiques :

- Exposé avec fourniture d'apports conceptuels et illustration par des cas concrets de changements.
- Présentation simple des approches ainsi que des démarches à utiliser avec mise en pratique grâce à des ateliers appliqués aux collectivités des participants.
- Facilitation de l'échange d'expériences entre les participations.
- Mise à disposition de modèles de documents et d'outils pratiques.

Les résultats attendus :

- Capacité à prendre la mesure des changements souhaités et les gérer de manière optimale pour les différentes parties prenantes.
- Construction et validation de la compétence à travers les différents ateliers.

Public :

Elus, collaborateurs d'élus, cadres administratifs, agents de la collectivité.

Format :

En intra : dans une salle mise à disposition par la collectivité
En inter-collectivité : dans une salle mise à disposition par notre organisme
A distance : en classe virtuelle synchrone en présence de Monsieur Denis MEINGAN

Financement et coût :

Pour les intras, nous consulter pour devis
 Pour cette session programmée et ou à distance d'une durée de 7 heures de formation le coût est de 400 € TTC si DIF ELU / 560 € TTC si budget de la collectivité .

Évaluations régulières pendant la formation en utilisant différents moyens (mises en situation, quiz...) - Questionnaire de satisfaction en fin de session - Attestation de fin de formation précisant les objectifs de la formation - Possibilité d'évaluer les connaissances acquises par QCM - Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire

Les établissements de réalisation des actions de formation de la SAS FDEL sont majoritairement des ERP (Etablissement Recevant du Public), les règles d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap sont appliquées. Nous invitons les personnes en situation de handicap qui veulent suivre une de nos formations à nous contacter directement afin d'évaluer ensemble les modalités d'accès requises. Le référent handicap M GILBERT reste disponible pour tout renseignement à ce propos.

Nombre maximum de participants par session de formation : 15 personnes.

Délai d'accès à cette formation : le délai d'accès est abordé différemment selon qu'il s'agit d'une action de formation inter-collectivité, d'une action intra-collectivité ou d'une action à distance. Le délai d'inscription incompressible si financement DIF ELU est de 11 jours ouvrés avant le jour J de la formation.

Résultats en 2021 et 2022 : 100% des stagiaires recommandent nos formations (Mise à jour régulières des résultats sur notre site internet)